

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Présidée par Clarisse DULUC, Maire d'Orval**

**Le mardi 5 avril 2022 à 19 h 00**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt deux, le 5 avril à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes, sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET, Alain PLIQUE, Georges PINET

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN

Absents non excusés: Monsieur Jérôme BREGARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Stéphane GIBault

\*\*\*\*\*

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures, procède à l'appel des conseillers, souhaite la bienvenue à Monsieur Georges PINET et demande que tous les élus se présentent.

**1° APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 mars 2022.

**2° INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER**

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, et suite aux démissions successives enregistrées et de celle de Madame Cécile LEBLOND, Monsieur Georges PINET, candidat suivant de la liste d'opposition « Orval Demain avec Vous » a donc été appelé à siéger en qualité de conseiller municipal d'Orval.

Monsieur Georges PINET est installé dans ses fonctions.

Le tableau du conseil municipal est ainsi mis à jour.

Madame le Maire transmet la parole à Monsieur Alain ANDRIAU, adjoint au Maire en charge des finances, pour la présentation des différents documents budgétaires préalablement transmis à chacun des élus, notamment la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif et au compte administratif.

**3° DEL-2022-12 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Saint Amand-Montrond à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, **avec 16 voix pour et 1 abstention ( Monsieur Georges PINET)**, le Conseil Municipal, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal:

- **APPROUVE** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le compte de gestion 2021.

#### **4°DEL-2022-13 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur Alain ANDRIAU, Adjoint au Maire en charge des finances, donne lecture des résultats du compte administratif 2021 qui est en concordance avec le compte de gestion dressé par le receveur et qui s'établit comme suit :

##### **Section de fonctionnement**

Dépenses	1 880 308.24 €
Recettes	2 217 864.67 €
Résultat de l'exercice	337 556.43 €
Résultat de l'exercice antérieur :	615 818.70 €
Résultat de clôture :	<b>953 375.13 €</b>

##### **Section d'investissement :**

Dépenses	331 845.11 €
Recettes	424 877.25 €
Résultats de l'exercice	93 032.14 €
Résultat de l'exercice antérieur :	-246 190.66 €
Résultat de clôture :	<b>153 158.52 €</b>

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire quitte la salle pendant le vote. Madame Marie-Ange MATHIOT, Première Adjoint au Maire, en tant que présidente, fait procéder au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **avec 15 voix pour et 1 abstention ( Monsieur Georges PINET), APPROUVE** le compte administratif 2021.

#### **5°DEL-2022-14 : AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

Suite à l'approbation des Compte de gestion et Compte administratif 2021 et conformément à la législation comptable M 14, le Conseil municipal constate les résultats suivants :

##### **Section de fonctionnement**

Résultat de clôture : **953 375.13 €**

##### **Section d'investissement :**

Résultat de clôture :	<b>153 158.52 €</b>
Restes à réaliser 2021 (dépenses)	119 955.00 €
Restes à réaliser 2021 (recettes)	11 000.00 €
Résultats Restes à réaliser 2021	108 955.00 €

soit un besoin de financement de 262 113.52 €

Le Conseil municipal, **avec 16 voix pour et 1 abstention ( Monsieur Georges PINET),**

##### **DÉCIDE :**

- o D'affecter au compte 002 : Recettes de Fonctionnement : 691 261.61 €
- o D'affecter au compte 001 : Dépenses d'investissement : 153 158.52 €
- o D'inscrire au compte 1068 : Recettes d'investissement : 262 113.52 €

#### **6°DEL-2022-15 : VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2022**

Monsieur Alain ANDRIAU, Adjoint au Maire en charge des finances présente l'évolution de la fiscalité pour 2022. Le passage de la Communauté de Communes Cœur de France au régime de la fiscalité professionnelle unique entraîne une modification du régime fiscal de la commune. La commune ne perçoit plus que les impôts dit « ménage ». Elle conserve la maîtrise du vote du taux des taxes des fonciers bâtis et non bâtis. La CDC perçoit les taxes CFE (Cotisations Foncières des Entreprises), CVAE (Cotisations Valeur Ajoutée des Entreprises), IFER ( Impôts Forfaitaires des Entreprises des Réseaux) TASCOM (Taxes sur les Surfaces Commerciales) et les compensations liées, et verse en retour une attribution de compensation à la commune, diminuée éventuellement du montant des charges transférées. Un montant provisoire pour 2022 pour la commune d'Orval de 511 968 € a été établi et voté par la CDC et sera examiné par la CLECT ( Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Madame le Maire indique que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2014, rappelle les taux votés en 2021 de 43.06 % pour la taxe foncière sur le bâti et de 53.78 % pour la taxe foncière sur le non bâti, et propose à l'assemblée de les maintenir en 2022, avec un produit attendu de la fiscalité locale s'élevant

pour 2022 à 1 034 996 €.

**A l'unanimité**, le Conseil municipal **VOTE** les taux proposés pour 2022

- taux pour le foncier bâti = **43.06%**

- taux pour le foncier non bâti: **53.78 %**

### **7°DEL-2022-16 : SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS EN 2022**

Monsieur Stéphane GIBAUT, conseiller municipal délégué aux associations et à la vie locale, présente les propositions d'attribution de subventions aux associations pour 2022, étudiées par les commissions « Associations/Culture/Vie locale » et « Finances ».

Madame le Maire propose au vote les montants suivants :

ASSOCIATIONS	proposition BP 2022
AMICALE DES ANCIENS ( suivant la réponse sur le formulaire du président )	0
AMICALE DES PECHEURS	300
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	20800
ASSOC AMIS BIBLIOTHEQUE DU CHER	270
ASSOC CYCLO CLUB	300
ASSOCIATION FRANCAISE SCLEROSE EN PLAQUES	50
ASSOCIATION FRANCAISE MYOPATHES; TELETHON	50
A SSOIATION PARALYSES DE FRANCE	50
ASSOCIATION SPORTIVE D'ORVAL (ASO) (270 € coût abonnement internet)	4500
BURN TEAM SOLEX Le Président ne souhaite pas de subvention	0
CHASSEURS ORVAL	500
COMITE DES FETES ( suivant la réponse sur le formulaire du président )	0
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	1300
COOP SCOLAIRE PRIMAIRE	1300
CROIX ROUGE	150
CURIOSITES et PATRIMOINE	400
DECLIC DES PAPILLES Le Président ne souhaite pas de subvention	0
ETOILE SAINT-AMANDOISE	75
FOUILLEURS DU BERRY Nouvelle association	200
FNACA Le Président ne souhaite plus de subvention	0
GISEP	75
JEUNES SAPEURS POMPIERS	150
L'APIER D'ORVAL	250
LNF CANCER DU CHER	50
LOISIRS SOLIDARITE RETRAITE (LSR)	50
LOUPIORVAL	300
MEDAILLES MILITAIRES	75
MOTO CLUB BOISCHAUT MOTO CLUB	200
ORVAL INITIATIVES La Présidente ne souhaite pas de subvention	0
PETANQUE ORVALIENNE	400
PHARMACIE HUMANITAIRE BERRY	50
PING-PONG ORVAL	600
RESTOS DU COEUR	100
RUGBY ST-AMAND -ORVAL * aucune manifestation sur Orval	0
SAINT-VINCENT	0
SAM CITY (ass° commerçants St Amand-orval)	200
SECOURS CATHOLIQUE	50
SECOURS POPULAIRE DU CHER	50
SOUVENIR Français	100
TENNIS ORVAL	200
TIERCE RACING CLUB * aucune manifestation sur Orval	0
UNAFAM (Union d'aide aux familles)	50
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS AFN	75
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS AFN (Bleuets)	80
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	50
VMEH DU CHER (visite aux malades hospitalisés)	50
VIF (violences intra familiales) (le relais)	250
Berry FM	300
<b>TOTAL</b>	<b>34 000,00 €</b>

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
COMITE DES FETES (fete patronale- fête des Mias) <i>Si course cycliste maintenue</i>	1000
ASO assurance minibus	1500
AMICALE DES PECHEURS (cartouches pour ragondins)	100
DIVERS	200
PETANQUE ORVALIENNE <i>Achats tenues</i>	200
<b>TOTAL</b>	<b>3 000,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>37 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **avec 16 voix pour et 1 abstention ( Monsieur Georges PINET)**, **DECIDE** d'allouer les subventions aux associations comme présenté ci-dessus.

#### **DEL-2022-17 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'AMICALE DU PERSONNEL**

Madame le Maire précise que la subvention attribuée à l'amicale du personnel communal fait l'objet d'une délibération spécifique. Le versement de la somme de 20800 €, permettant l'achat des chèques déjeuners pour l'ensemble du personnel, aura lieu en une seule fois en avril 2022.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil municipal **ADOpte** les modalités d'attribution de la subvention à l'amicale du personnel.

#### **8°DEL-2022-18 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU CCAS POUR 2022**

Madame le Maire précise que la subvention attribuée au Centre Communal d'Action Sociale fait l'objet d'une délibération spécifique, car le montant de 200000 €, nécessaire à l'équilibre du budget du CCAS, est supérieur à 23 000€. Le versement de cette subvention se fera en 3 fois : 90 000 € en avril 2022, 90 000 € en juin 2022 et 20 000 € en octobre 2022.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil municipal **ADOpte** les modalités d'attribution de la subvention 2022 pour le CCAS.

#### **9°DEL-2022-19 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Monsieur Alain ANDRIAU, Maire-Adjoint en charge des finances, présente le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre comme suit :

- ❖ Section de fonctionnement à la somme de : 2 759 000 €
- ❖ Section d'investissement à la somme de : 951 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **avec 16 voix pour et 1 abstention ( Monsieur Georges PINET)**, **APPROUVE** le budget primitif 2022.

#### **10°DEL-2022-20 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE « PARCOURS ENFANTS » AU PARC DE LA LOGE DES VIGNES**

Madame Marie-Ange MATHIOT, vice-présidente de la commission « Enfance/Jeunesse » présente le dossier pour l'installation d'un parcours « enfants » avec des jeux extérieurs au parc de la Loge des Vignes. Ce parcours comprendra : une échelle à suspendre, un saut de haies, un mur d'escalade, des barres fixes, une échelle double, une poutre mobile, un filet d'escalade, un slalom. Un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès du Pays Berry Saint-Amandois, dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale ( CRST) :

Devis HT : 5257 €  
 Subvention CRST 40 % : 2102 € 80  
 Fonds propres : 3154 € 20

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** le projet du parcours « enfants » au parc de la Loge des Vignes et le plan de financement

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Pays Berry Saint-Amandois dans le cadre du CRST

**11°DEL-2022-21 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DU LAVOIR ATRIUM**

Madame le Maire propose de signer une convention avec la fondation du patrimoine pour obtenir une subvention pour la réfection de la toiture du lavoir ATRIUM.

Une souscription devra également être lancée.

Elle rappelle le plan de financement prévisionnel et demande l'autorisation de passer la convention avec la fondation du patrimoine

*Dépenses :*

*coût HT des travaux ( devis Entreprise André pour une couverture en ardoises) : 14 902 €50*

*Recettes :*

- subvention DETR : 40 % 5 961 €00
- subvention de la fondation du patrimoine estimée 20% 2 980 €50
- fonds propres de la commune 40 % 5 961 €00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité, AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine et à solliciter une subvention dans le cadre d'une souscription publique.

**12°DEL-2022-22 : VENTE IMMOBILIERE**

Madame le Maire présente au Conseil municipal une demande d'autorisation de SA France Loire pour la vente :

- d'un logement HLM situé 23 Rue des Muriers pour un montant de 95 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité, AUTORISE** la SA France Loire à vendre l'immeuble HLM situé 23 Rue des Muriers au prix indiqué.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

\*Madame le Maire présente un bilan des recettes concernant la location du gîte du Moulin, et les recettes des dernières saisons du mini-golf.

Recettes du mini-golf

2018	654 €
2019	510 €
2020	Fermeture liée au COVID
2021	553€50

Recettes du gîte

	Nombre nuitées	Montant total location	Total charges	Gain	Charges téléphone	Charges EDF	eau	Recettes nettes*
2020	127	6233.55	527.75	6761.3	648 €	2237.41	366.93	3508.96
2021	132	5713.8	359.45	6073.25	648€	2296.38	424.26	2704.61

\*Madame le Maire transmet les résultats du recensement de la population de janvier 2022 : total de 1624 bulletins individuels, ce chiffre étant en baisse par rapport à 2016 ( 1780 ). Les logements vacants ont augmenté ( de 95 à 125 ). Les chiffres transmis par l'INSEE chaque année, reprennent ces données avec un lissage sur 5 ans.

\*Point sur les bureaux de vote des prochains scrutins

Les tableaux des bureaux définitifs sont remis à chacun.

Une note est distribuée à chacun expliquant les dernières évolutions, notamment pour les procurations.

Clôture des scrutins pour les élections présidentielles à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19h45.

